

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 47 (1921)
Heft: 11

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La nouvelle Société s'est assuré la jouissance d'une partie des ateliers et des machines de l'ancienne Société Piccard, Pictet et Cie, actuellement en faillite. Ces ateliers, considérablement agrandis au cours de ces dernières années, sont pourvus de machines-outils modernes.

En outre, la Société a conclu des contrats de licences de brevets que la Société Piccard, Pictet et Cie avait à sa disposition et qu'elle utilisait dans ses constructions de turbines et régulateurs.

Le Conseil d'administration est composé de M. L. Vaucher, banquier, de M. G. F. Lemaître, ingénieur E. P. F. et de M. Paul Piccard, ingénieur E. P. F., un des fondateurs de l'ancienne maison Piccard, Pictet et Cie bien connue par les nombreuses installations hydrauliques qu'elle a réalisées.

L'entreprise a à sa tête, comme directeur M. R. Neeser, ingénieur E. P. F., ancien professeur à l'Ecole d'Ingénieurs de Lausanne, dont la compétence en matière de turbines hydrauliques est bien connue de tous les spécialistes. M. Neeser aura pour collaborateurs les principaux ingénieurs et techniciens du Département « Turbines » de l'ancienne Société Piccard, Pictet et Cie.

L'Administration de la faillite de la S. A. des Ateliers Piccard, Pictet et Cie a aussi conclu avec les *Ateliers des Charmilles S. A.*, un contrat leur confiant, en qualité d'entrepreneurs, l'achèvement des travaux en cours dont l'Administration de la Faillite s'était chargée de terminer l'exécution.

Les *Ateliers des Charmilles S. A.* ne reprennent cependant ni l'actif ni le passif de la maison Piccard, Pictet ; c'est donc l'Administration de la Faillite seule qui continuera, pour les travaux en cours dont elle a assumé la terminaison, à commander et à payer le matériel nécessaire à leur exécution, à établir les factures aux clients et à procéder à leur encaissement. C'est l'Administration de la Faillite également qui examinera éventuellement toutes réclamations qui pourront surgir relativement à ces livraisons.

L'électrification des chemins de fer français.

Dans une notice que publie la *Revue générale des chemins de fer* de ce mois, M. C. Ferrand, ingénieur principal à l'Office central d'études de matériel de chemins de fer, expose, à l'aide de très nombreux graphiques et tableaux numériques, les études théoriques exécutées par cet Office sur des cas hypothétiques et concrets afin de fixer la tension du courant continu adopté, on le sait, pour l'électrification des chemins de fer français¹.

Nous avons déjà dit que les propositions du Comité d'étude, à savoir courant continu à 1500, exceptionnellement à 3000 volts, ont été sanctionnées, le 29 août 1920, par décision ministérielle, après avis du Conseil supérieur des travaux publics.

¹ Voir, à ce propos, *Bulletin technique*, 1920, page 309.

Calendrier des Concours d'architecture.

LIEU	OBJET	TERME	PRIMES	PARTICIPATION
Fribourg	Banque Populaire Suisse	15 sept. 1921	Fr. 20 000 et 3000 pour achat	Architectes suisses domiciliés dans le canton de Fribourg et dans les villes de Berne et Lau- sanne, et architectes fribour- geois hors du canton.
Monthey	Plan d'avenir	15 juin 1921	11 000	Techniciens de nationalité suisse établis dans les cantons du Va- lais, Genève, Vaud, Neuchâtel et Fribourg.

BIBLIOGRAPHIE

Conditions de pression dans les silos. Monographie de E. Luft, Regierungsbaumeister. 2^e édition. W. Ernst, Berlin 1920. Broché 5,60 Mk. 57 pages et 43 figures.

Le calcul des parois et trémies des silos et des poches a été systématisé par la loi universellement admise de Janssen, c'est entendu ; celui qui doit dimensionner un silo à la fois économiquement et pour tout repos ne s'en trouve pas moins en face des doutes les plus justifiés au sujet des pressions statiques, et peut-être dynamiques, auxquelles sa construction devra suffire. Cette inquiétude s'est avivée, à la fin du siècle dernier, par les retentissants essais où Prante avait cru trouver la preuve d'accroissements surprenants des poussées au moment de la vidange ; il semblait que la rupture d'équilibre intérieur avait alors pour conséquence une pression presque hydrostatique du grain. Le gouvernement canadien en conclut même au refus de concession de silos. La réaction fut vive et les essais reprirent de plus belle et sur la base solide du manomètre : les grands réservoirs à grain en service dans divers ports internationaux n'offraient-ils pas l'occasion d'épreuves incontestables en même temps que la preuve irréfutable d'une tenue sans reproches ?

Les conclusions pessimistes ne se vérifièrent pas et notre auteur apporte sa collaboration au témoignage de sécurité en fixant la forme des veines d'écoulement. Toutes réserves faites sur la manière dont on a usé pour les photographier, il n'en reste pas moins qu'elles montrent la quasi immobilité du contenu le long des parois, niant ainsi l'aggravation mais accusant le maintien des pressions acquises, jusqu'au moment où l'aspiration si connue à la surface annulera brusquement la poussée. L'esprit n'est pas satisfait de cette dissymétrie des efforts entre remplissage et vidange, mais force est de constater que le cône primordial fait place à l'entonnoir d'écoulement, et qu'ici non plus règne la symétrie.

Cette stabilisation reste critique quand elle est unilatérale, comme dans la vidange excentrique, souvent si commode. Le calcul des parois en devient défavorable parce qu'aléatoire, il exige la prudence dans l'évaluation des moments minima.

La formation des veines réagit de curieuse façon sur le rendement de générateurs tels que les gazogènes, dans lesquels l'écoulement doit être uniforme pour assurer une bonne distillation. C'est alors le triomphe de l'extraction mécanique rotative.

A. P.

Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'Ingénieurs de Lausanne.

Demande d'emploi.

Le Comité fait appel aux membres et amis de l'Association afin de l'aider à placer plusieurs ingénieurs constructeurs, mécaniciens et électriciens sans emploi actuellement. Pour tous renseignements s'adresser au président de l'Association, M. E. Gaillard, ingénieur, Martheray, 56, à Lausanne.